

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 45

Artikel: A propos d'un ascenceur
Autor: Jean-Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGELER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerzère, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienna, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A propos des caves de la nouvelle Banque cantonale.

Depuis plusieurs semaines déjà, de nombreux curieux s'arrêtent devant notre nouvelle Banque cantonale, actuellement en construction. Les caves, tout particulièrement, attirent vivement l'attention par l'épaisseur des murs et les cloisons en ciment armé de leurs profondes et mystérieuses cachettes, destinées à garantir les trésors de l'établissement contre les voleurs les plus audacieux, tout en les mettant complètement à l'abri de l'incendie.

Ceci nous rappelle les formidables caves de la Banque de France, sur lesquelles le *Petit Parisien* donnait, il y a quelques années, des détails excessivement curieux.

L'emplacement occupé par les souterrains de la Banque de France, nous disait ce journal, est de 420 mètres de longueur. On y accède par un escalier en vrille, tout en pierres de taille assemblées au ciment romain, défiant le pic et la pioche, et au bout duquel se dresse une lourde et épaisse porte en fer.

Cet escalier est si étroit que deux personnes n'y peuvent passer de front.

Quatre portes de fer se présentent ensuite. Chacune d'elles a trois serrures, et les clefs de ces trois serrures sont ainsi réparties : l'une est entre les mains du gouverneur, l'autre dans celles du caissier principal, et la troisième se trouve en la possession d'un censeur. Pour pénétrer dans les caves, il faut donc le concours de ces trois hauts fonctionnaires.

Nulle forteresse n'est armée de si redoutables obstacles : murailles puissantes, serrures solides, surveillance active, rien ne manque pour garantir l'invulnérabilité de cet antre où dorment tant de richesses.

En pénétrant, la première chose qui frappe l'œil est un énorme meuble en fer. C'est la caisse du service ordinaire. Elle contient les sommes nécessaires aux opérations de chaque jour.

Mais ne croyez pas que cette caisse soit d'un système ordinaire. D'abord, elle est défendue par un mécanisme très compliqué et l'ouverture par effraction en serait presque impossible. Mais ce n'est pas tout : à peine vous seriez-vous avisé d'y toucher qu'un vacarme infernal se produirait et vous ferait vite surprendre ; en effet, un appareil de sonnerie électrique est établi dans la caisse, et quand on ignore le secret de l'ouverture, c'est, dès qu'on touche le meuble, un épouvantable carillon. »

Allons plus loin. Nous nous trouvons devant une autre porte. Comme les précédentes, elle ne doit s'ouvrir que devant les trois personnages que nous avons désignés plus haut : gouverneur de la Banque, caissier principal, censeur.

Admettons que ces messieurs aient eu l'obligeance de nous permettre d'en passer le seuil : nous voici dans l'endroit où sont enfermés, dans de hautes caisses de plomb, les obligations, les titres, les dépôts et les pierres précieuses, les lingots d'or et d'argent.

Il faut dire que la Banque de France ne fait pas seulement des avances sur dépôts ; elle reçoit aussi, comme dépôt volontaire, moyennant un droit d'un huitième pour cent par semestre, des valeurs de toute sorte : titres, monnaies d'or et d'argent, diamants.

C'est ainsi que beaucoup de riches familles ont porté jadis — et portent encore — à la Banque leur argenterie et leurs bijoux.

La moyenne des sommes d'or et d'argent qui se trouvent dans ces caves est de sept cents millions à un milliard.

À la moindre alarme, les caves de la Banque peuvent être défendues avec un attirail de précautions véritablement formidable.

M. Maxime du Camp, dans son ouvrage sur *Paris et ses fonctions*, nous a donné à ce propos des renseignements curieux.

Dans les circonstances ordinaires, la Banque de France est gardée et défendue par une compagnie de soldats et par un poste permanent de pompiers.

Chaque nuit des garçons de recettes désignés sont de garde, veillent près du vestibule de la caisse principale, que des hommes de confiance ne quittent jamais. D'heure en heure, les garçons font une ronde qui embrasse les cours, les écuries, les jardins, les couloirs, les combles. Partout, ils ont à constater leur passage réglementaire, en remontant des cadrans qu'on a placés dans des endroits écartés les uns des autres. Ils doivent, à chaque ronde, tirer une sonnette qui correspond au poste de pompiers, comme pour leur dire : « Nous veillons ; veillez-vous ? » En outre, par un guichet semblable à la bouche d'une boîte à lettres, ils jettent un « marron » — sorte de plaque en zinc carrée — qui glisse jusque dans la chambre de l'officier de service, au poste des soldats.

Voilà pour la garde.

Maintenant, voyons les précautions prises contre le feu.

Dans chaque salle des pompes sont grées ; partout où il y a des pans de bois, des haches sont appendues aux murailles ; des conduites d'eau rampent comme des serpents le long des poteaux de pierre et aboutissent à des robinets dont chacun a un numéro d'ordre ; vingt-quatre réservoirs contiennent 72,000 litres d'eau : ils sont toujours pleins et prêts à toute éventualité.

La Banque de France serait-elle attaquée ? Aussitôt, grâce à une disposition ingénieuse, elle peut combler avec du sable l'escalier descendant aux caves. Elle peut aussi inonder ses souterrains.

On voit par là que la Banque est à l'abri des voleurs : c'est une personne bien gardée !

A propos d'un ascenseur.

Notre très bonne ville de Lausanne est, comme vous le savez, une des nombreuses cités, privilégiées entre toutes, sur lesquelles

s'abat, dans la bonne saison, un essaim nombreux de touristes venus d'un peu partout. Ils y viennent, attirés par la position charmante de la ville, la beauté du pays environnant et, la plupart, pour obéir à leur Bædecker, tout simplement.

Nous en sommes très flattés et aurions grand tort de nous en plaindre, les hôteliers surtout. Ils font marcher ce que l'on est convenu d'appeler l'« industrie des étrangers ». Moi, qui ne suis pas hôtelier, j'appelle cela... mais que vous importe ?

D'ici à quelques années, tout changera ; on ne viendra plus admirer à Lausanne la belle nature, mais, par contre, les nombreux tramways, funiculaires, voies étroites, ponts, ascenseurs, etc., établis ou à établir, sans compter innombrables projets en incubation dans la cervelle féconde de nos ingénieurs. Il n'y aura plus que quelques enragés touristes vieux jeu, pour contempler encore le panorama splendide, mais si vieux ! de notre lac.

Et Lausanne, sur ses trois collines, sera célèbre au loin par ses joyeux mécaniques de première marque. Ces trois bienheureuses collines ! que de mal elles donnent aux amis du progrès soucieux de corriger l'œuvre de la nature et des hommes d'autrefois.

Jusqu'à maintenant, la Cité faisait bande à part et semblait vouloir garder encore intact son caractère ancien. Erreur ! On l'attaque de tous côtés, sans compter les ponts (deux ou trois ? je ne sais plus) qui vont sortir du tiroir aux projets on la menace encore d'un ascenseur partant de la Palud pour aboutir aux environs de la cathédrale. La menace a bien des chances d'être exécutée... une fois. Pauvre Cité ! tu risques bien de perdre à tout jamais ton originalité indiscutable et ton rôle de vieux quartier latin : l'Université t'abandonne et l'École normale va s'installer ailleurs. Inclignons-nous, c'est le progrès ; et le progrès ne respecte rien. Mais, tu regretteras certainement l'essaim des casquettes multicolores animant d'un joyeux bourdonnement de vie les rues, où l'on respire un souffle du passé. Le vénérable escalier de Grandes-Roches résonnait gaiement sous les pas alertes de la jeunesse aux études. Ses craquements n'avaient rien de sinistre : c'était le tressaillement joyeux d'un vieil ami que l'on retrouve tous les jours et qui connaît nos ancêtres depuis plusieurs générations.

Lorsque l'ascenseur projeté, outrage que l'on fait à sa vieillesse, se dressera insolemment à l'assaut de la Cité, qui fréquentera encore l'escalier décrépît, mis au rang des vieilleries encombrantes ? Les étudiants au moins lui resteraient fidèles, mais, une fois l'Université établie ailleurs, bien peu le fréquenteront encore, et les beaux jours seront finis pour lui. Car, ne vous y trompez pas, il a un cœur, le vieil escalier, un cœur dont les pulsations sont trahies par des craquements secs et désagréables pour les indifférents, timides pour un étudiant se rendant à l'examen, triomphants sous le talon du même étudiant sorti victorieux de l'épreuve, graves et posés pour les

professeurs, sympathiques toujours pour qui sait les comprendre.

Mais, d'ici à ce qu'on puisse se passer de lui, il a encore le temps de rendre bien des services. Et lorsqu'il sera définitivement classé dans le nombre des inutilités, bien des amis lui resteront encore. Plus d'un vieux professeur à la fin de sa carrière viendra y retrouver des impressions disparues, y revivre l'heureux temps envolé; alors l'antique escalier aura des craquements subtils et bien doux sous le pas incertain de la vieillesse. Il lui parlera de ses jeunes années, des amis d'autrefois maintenant disparus, de ses illusions perdues. Ce retour au passé n'aura rien d'amer et peut-être, le vieux professeur, arrivé en haut après avoir revu tout son jeune temps, se souviendra-t-il du refrain bien connu :

Quand en ce monde tout se glace,
Le cœur encore peut rajeunir.

JEAN-MARIE.

Les mariages d'aujourd'hui.

L'officier d'état civil, gros bonhomme de la campagne, étrillait l'autre jour une belle jument grise au fond de son écurie.

Un jeune homme du village voisin s'avance sur la porte, mais, encore ébloui par les rayons d'un soleil éclatant, l'écurie lui paraît plongée dans une profonde obscurité.

— Etes-vous là, père David ?

— Hé ! qu'est-ce qu'il y a de bon à ton service ?

— Voilà... vous savez... j'ai envie de faire le grand saut.

— Eh bien, tu n'as qu'à venir demain à trois heures, avec ta future, à la chambre de la municipalité.

— Bon, ça sera bientôt fait ?...

— Ah ! pardine, il ne faut pas longtemps ; je vous lis là quelques lignes, vous répondez : oui, et en avant marche !

— Eh bien, voilà mes papiers... Au revoir, père David.

— Au revoir... A propos, qui maries-tu !

— La grosse Louise à l'ancien conseiller, vous savez bien. Elle n'est pas tant belle, mais elle aura de ça (ici un mouvement du pouce et de l'index). Et puis, une forte gaillarde à l'ouvrage, allez seulement.

— Je désire de tout mon cœur que vous soyez heureux.

— En tout cas, vous savez, père David, il y aura toujours du pain sur la planche... A revoir.

Le lendemain, vers trois heures, l'officier d'état civil, occupé à tondre une brebis, pose les ciseaux, fait appeler à la hâte l'huissier municipal, relève son col de chemise, se lave les mains, ramène sur les tempes deux mèches de cheveux plats et se coiffe d'un tube qui compte vingt printemps.

L'huissier arrive tout essoufflé ; « Bonjour ; y a-t-il du nouveau ? »

— Pas grand'chose ; c'est seulement Jules Grognard qui vient à trois heures pour se torde le cou. Va-t-en ouvrir la salle et mets-moi une plume et un potet sur la table.

— On y va... faut-il balayer ?

— Oh ! que non ; c'est pas la peine.

Vingt minutes après, les fiancés, accompagnés chacun de son père et de sa mère, attendaient sur l'escalier de la maison communale.

« Serviteur, ça va-t-il ?... Alors, voilà le grand joi, » leur dit l'huissier Jaques.

— Hélas ! oui, répond en pleurant la mère de la jeune fille ; c'est toujours bien dur de se séparer de son enfant.

— Bien su, bien su, ajoute l'huissier, mais que voulez-vous, on ne peut pas toujours les avoir sous ses cotillons.

L'arrivée de l'officier de l'état civil interrom-

pit brusquement cet entretien sentimental. — Bonjour, messieurs z'et dames, fit-il en soulevant son tube aux bords râpés. Puis, se tournant vers Jaques : « Fais-les voir entrer et pousse-me voir cette porte. »

L'huissier s'assit dans un coin et les gens de la noce prirent place sur un banc de bois, dont l'une des jambes, beaucoup plus courte que les autres, donnait lieu à de brusques et comiques balancements.

« Et les témoins, Jaques ? s'écrie l'officier d'état civil.

— C'est pardine vrai... pardon, estiuse, je les oubliais.

Et courant vers la maison voisine, l'huissier appela : « Psst, psst !... Henri, François, venez vite comme témoins. »

— Je ne peux pas, j'enchuple ma faux.

— Tant pis, je vous requéris d'office.

— Y aura-t-il un verre après ?

— Aloo !

Les témoins introduits, l'officier d'état civil dit à l'assistance : « Veuillez vous lever debout, s'il vous plaît. »

Puis, ouvrant le texte de la loi, il adressa successivement aux époux les questions d'usage :

« Jules-Frédéric Grognard, fils de Jean-François et de Pauline, etc., déclarez-vous vouloir prendre Jeanne Potu pour votre épouse ? »

— Oui.

« Jeanne Potu, fille de Samuel et d'Elise, etc., déclarez-vous vouloir prendre Jules Grognard pour votre mari ? »

— Oui.

» En conséquence de cette déclaration que tous deux venez de faire, je vous déclare, au nom de la loi, unis par le mariage. »

Les époux et témoins signèrent au registre et la cérémonie fut terminée.

« Nous allons vite piquer quelque chose, » dit l'époux au père David.

A ces mots, les deux témoins dressent l'oreille et les regards de l'huissier s'éclaircissent d'un nouveau feu.

Quelques instants après, nos gens échangeaient, à la pinte en face, des vœux et des compliments de circonstance, lorsque la mère de l'épouse dit à son gendre :

« Tout de même, il faut faire bénir votre mariage à l'église, Jules. »

— Que voulez-vous encore recommencer avec ces ministres qui n'en finissent jamais, fit ce dernier ; n'est-ce pas bien plus simple comme ça ? Qu'en dis-tu, Jaques ? ajouta-t-il en s'adressant à l'huissier.

Celui-ci, qui trouvait le vin trop bon pour se permettre de déplaire à qui que ce soit, répondit :

« Ma foi, c'est suivant les opinions. En tout cas, ça ne peut faire ni bien ni mal. »

L. M.

Le mariage à la chandelle.

Au Transwaal, dont on parle tant aujourd'hui, les mariages ne se font guère comme celui que nous venons de raconter. Les mœurs de ce peuple sont d'ailleurs bien différentes des nôtres.

Dès qu'un jeune homme à l'âge requis pour contracter union, nous disent les *Annales politiques et littéraires*, il dresse la liste de toutes les jeunes filles des districts environnants, met une plume à son chapeau, monte à cheval et commence sa tournée de fiançailles.

Arrivé au logis qu'il visite en premier, il entre sans mot dire et exhibe une boîte de prunes confite et une chandelle de cire, langage symbolique que la mère et la fille comprennent à l'instant.

Les prunes sont pour la mère et elles ne sont jamais refusées. La chandelle est pour la jeune fille et elle est parfois repoussée, ce qui signifie qu'il n'y a pas mèche.

Dans ce cas, le galant remonte à cheval sur l'heure et reprend sa tournée. Si, au contraire, la chandelle est acceptée, elle est allumée sur le champ, et la mère se retire en fichant une épingle à un pouce ou deux de la flamme, pour mesurer au jeune couple la durée de l'entretien qui lui est permis.

Et voilà !

On ne dit pas si les fiancés se font scrupule de fixer l'épingle un peu plus bas quand la maman a tourné le dos.

A 'na tenàllia dè municipalità.

Quand on est municipau, s'agit dè teni fermo po lè centimes dè la coumouna, s'on vâo ètrè d'attaque, mà y'ein a bin que vont pi trào liein et que sè font gaillà recriâ pè lào rapasséri.

Cardon étâi on gaillà que fiffâvè qu'on dianstre et qu'étâi plliein dè dettès coumeint on tsin dè pudzès ; l'étâi rà quand on lo véyai battre on coup et quand l'avâi oquiè, tot passâvè pè lo cabaret. Dein on ménadzo io ia on hommo dinse, ne faut pas s'ébahy se tot va dè travai et qu'on dzo àobin l'autro lè guignons et après lo betefiù arrevont.

On dzo que Cardon avâi bu dè ellia bourtia dè mame, l'ont trovâ peindu pè lénau et lè dzeins ont dè : « L'a bin fe ! »

Vouaigue don la pourra Janette tota soletta, kâ n'aviont min d'einfants et la coumouna, à quoui Cardon dèvéssâ on part dè millè francs su son bin, seint comptâ lè z'intèrètès, fe subhastâ tot lo commerce, que compregnâi feinameint ellia baraquâ, que vègnâi quasu avau et on petit courti dècoutè. La pourra véva tombâ don à la tserdze dè la coumouna.

Faillâi don la lodzi et la manteni su la tièce dâi pourro ; po lo lodzèmeint, l'ont dècidâ, pè pedî po la vilha, dè la laissi dein la baraquâ et dè l'âi bailli treinta centimes per dzo po son laci et son café ; quant ào courti, l'ont dècidâ dè l'amodiysi.

La pourra Janette que comptâvè qu'on l'âi laissèrâi assein cé courti est venia rodze dè colèro quand l'a cein su, kâ cein lâi fasâi maubin dè vairè veri clliâo carreaux et l'âi plliantâ pè cauquon d'autro, li qu'amâvè tant jerdinâ ; pu l'avâi tant cotema dè l'âi allâ à tot moimeint sâi po cosse, sâi po cein, que cé courti l'âi manquâvè. Pu ne l'âi faillâi-te pas oquiè po fèrè 'na gottâ dè soupa ! et io allâ lo preindrè ora ? lo roba ? Ne poivè pas sè neri tota la dzornâ dè pan et dè café !

Cauquiès teimps ein après, que l'eût bin ruminâ tot cein, la Janette s'est dècidè dè retornâ ein municipalità po coudhi ravâi cé courti. « Sarâi bin lo diabblio se ne me lo rebailont pas, » se sè desâi ein l'âi alleint.

On la fe don eintrâ à la tenàllia et quand l'eût dè cein que volliâvè, lo syndico, qu'étâi on tot crâno, l'âi repond :

— Coumeint ? vo foudrà onco cé courti ? avouè tot cein que la coumouna vo baillè dza ! Oh ! oh ! atteinde-vo vâi ! Vo z'ai onco ou rudo front dè veni no lo dèmandâ ! Mè seimbllio que n'ein dza prâo fé por vo tant qu'ora : ia quieinze dzo, on par dè solâ, la senanna passâ, dou francs veingt po 'na crèpena ; ia cauquiès dzo, houitanta centimès po on n'ètevetta dè lanna po brotsi voutrès tsaussons, sein comptâ voutron lodzèmeint et lè treinta centimès per dzo qu'on vo baillè, et vo n'itès pas onco conteinta et vo faut onco lo courti ? Mâ, que dâo dianstre volliâi-vo l'âi plliantâ à cé courti ?

Adon, quand l'oût cé chapitre, la Janette eimpognè lo pèclliet dè la porta et l'âi repond ein sè revereint contrè la trabllia :